PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du VENDREDI 18 OCTOBRE 2019 à 20 h 30

Le 18 octobre 2019 à 20h30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués en date du 14/10/2019, se sont réunis à la mairie en séance publique extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal BOEUF, Maire.

<u>Étaient présents</u> : MM BŒUF Pascal ; PIERRON Pierrette ; PLON Patrick ; NORMAND Isabelle ; LOISEAU Laurent ; PRÉVOST Christiane ; NICOLAS Marie-Noëlle ; GENTIL Christian ; BOINOT Florence ; JANOT Jean-Marie ; TIREAU David ; VANDELLE

Élisabeth ; Mary-Paule BÉCHIEAU

Absents: MM LACHETEAU Nathalie (proc. à P PIERRON); GASSELING Théo (proc. à JM JANOT)

Secrétaire : BOINOT Florence

Présents: 13 Représentés: 2 Absents: 0 Votants: 15

Mme Florence BOINOT a été nommé secrétaire de séance Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30

Approbation du PV de la séance du 30 septembre 2019 : 15 voix POUR

1/ <u>Accord de principe sur l'acquisition des bâtiments de la SARL Coquillaud, rue Joubert et la cession des bâtiments Océalia, route d'Aigre :</u>

→ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de leur séance du 30 septembre dernier, il y a eu l'intervention de quelques représentants du groupement d'agriculteurs biologiques GIE de Chassagne : Céline et François PELOQUIN, Laurent BARILLAUD et Christophe FRAGNAUD.

Ces derniers venaient pour présenter un projet d'implantation route d'Aigre afin de stocker et vendre des produits finis et sont intéressés par les bâtiments de l'ancienne coopérative agricole, récemment acquis par la commune. Ces bâtiments d'une superficie d'environ 1500 m2 sont situés sur les parcelles AC 147 et 149 d'une surface totale de 5622 m2.

Monsieur le Maire propose de faire une offre de prix pour revendre ces bâtiments et leur permettre d'accroître leur activité économique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide de proposer le prix de 50 000 € et charge le Maire des démarches.

→ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la mise en vente des bâtiments de l'ancienne SARL Coquillaud, situés rue Joubert et appartenant actuellement à Mme Jane Coquillaud et ses enfants.

Ces bâtiments d'une superficie d'environ 1900 m^2 sont situés sur les parcelles AB $110 \text{ et } 111 \text{ d'une surface totale de } 3756 \text{ m}^2$.

Après visite avec plusieurs conseillers municipaux, les locaux pourraient correspondre aux besoins des services techniques, dans le but de les regrouper sur un seul site, et de créer de meilleures conditions de travail pour le personnel.

Il propose de faire une offre de prix pour l'acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide de proposer aux consorts Coquillaud le prix de 30 000 €, hors frais d'agence et charge le Maire des démarches.

2/ Assurance du personnel Gras Savoye :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente, en date du 22 juillet 2019, l'informant que le Centre de Gestion va procéder à un ajustement contractuel en mettant en place une franchise de 15 % des indemnités journalières, à partir du 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la non-dénonciation de notre adhésion au contrat CNRACL
- habilite le Maire à signer les courriers de résiliation à titre conservatoire, puis d'annulation de résiliation.

3/ Garage communal à La Font :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande du nouveau Président de la Société de Chasse de Villefagnan. Il expose que, au moment des battues, les chasseurs utilisaient les locaux appartenant à l'ancien Président de l'association. Avec ce changement, ils n'ont plus de lieu approprié et demandent à occuper un des garages communaux à La Font, pour des raisons pratiques et d'hygiène.

Après en avoir délibéré, avec 14 voix POUR et 1 voix CONTRE, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer une convention d'utilisation du garage communal situé à La Font.

4/ Informations et Questions diverses :

- ✓ Courrier de la Préfecture indiquant une augmentation de la DETR pour la phase 1 des travaux d'aménagement de bourg : 32 % au lieu de 30 %.
- ✓ Projet « maison Delalande » : devis Hétéria pour diagnostic de mise à jour : 1160 € HT = 15 voix POUR
- ✓ Prochaine réunion d'information concernant les travaux d'aménagement de bourg : toute la population sera invitée, avec la participation des Architectes des Bâtiments de France (ABF) = date à préciser.
- ✓ Calendriers: l'an dernier, nous avions fait appel à LF Publicité: pour 100 unités, 760 € HT Cette année, Isabelle NORMAND a demandé un devis à RIC Collectivité: pour 100 unités, 430 € HT = 15 voix POUR.
- ✓ Citernes gaz aux stades de foot et de rugby : le fournisseur actuel est Butagaz à environ 1 970 € HT la tonne. Primagaz nous propose 1020 € HT la tonne pour 2 ans = 15 voix POUR.
- ✓ Solde obtenu de la subvention départementale découlant de la DETR pour les travaux phase 1 de l'aménagement de bourg.
- ✓ Calitom propose l'achat de bacs pour les sacs noirs au prix de 27 € TTC : la commune décide d'en acquérir pour les revendre, au même prix, aux habitants intéressés.
- ✓ Michel Boussengar, épicerie Vival, fait une demande écrite d'aide financière : ce n'est pas de la compétence de la commune = refusée à l'unanimité.
- ✓ Pierrot Plisson a vu ses taxes augmentées significativement cette année, surtout depuis l'ouverture de sa station de carburants et du point chaud. Ce dernier doit cesser son activité en fin d'année.
- ✓ Créances irrécouvrables admises en non-valeur (budget assainissement) concernant les redevances 2016, 2017 et 2018 pour un montant total de 512.66 € = 15 voix POUR.
- ✓ ATD 16 (Agence Technique Départementale) : assistance pour les logiciels informatiques, signature électronique : renouvellement 2019 de ces options pour environ 1 600 € = 15 voix POUR.
- ✓ Le 14 octobre dernier, il y eu la réunion publique « Voisins Vigilants » en présence du major Stéphane Cuenca et de l'adjudant Amaury Riffaud : environ 80 personnes présentes, relativement âgées, pour entendre les consignes des gendarmes. Ces derniers ont également parlé de l'opération tranquillité vacances (OTV) et de l'opération tranquillité séniors (OTS). La charte étant déjà signée, ne reste plus qu'à mettre les panneaux en place, aux entrées de bourg.
- ✓ Laurent Loiseau informe que le 1^{er} traitement contre la vase, fait au plan d'eau, doit être réitéré en février 2020.
- ✓ Le panneau numérique d'informations est en cours de fabrication.
- ✓ Projet de maison de santé : la commission a validé la prise en charge de ce projet par la CC Val de Charente, en accord avec l'ARS 16.